



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 08 AVRIL 2021

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 08 avril à 19 heures, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.**

Étaient présents :

Membres élus : M Frédéric GIRODET, Mme Odile PRADIER, M Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M Joseph BUGNAZET, Mme Dominique COLOMB, M Jean FERNANDES, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M André MOLLE Adjoints, Mme Pamela MARODON Conseillère Municipale Déléguée, Mme Anne VINSON, M Louis COSENTINO, Mme Véronique MAURIN, Mme Mélanie PICHON, M Jean-Paul MASSARDIER, Mme Chrystelle BERTINELLI, M Denis SALANON, Mme Maryline MOUNIER, M Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, Mme Maguy FOULTIER, M Patrice FRANÇON Conseillers Municipaux.

Personnel administratif : M. Bruno SAMUEL, M Franck JOURDAT, M Christian SOUVIGNET, Mme Céline FAURE.

Absents excusés avec remise de pouvoir :

M Joël AUROUZE qui avait donné pouvoir à M Joseph BUGNAZET

M Benjamin FOULTIER qui avait donné pouvoir à M Alain MONDON

Mme Emilie MASSARDIER qui avait donné pouvoir à M Frédéric GIRODET

M David CHAUDIER qui avait donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB

M Christophe PIOT qui avait donné pouvoir à Mme Odile PRADIER est arrivé à 20h20

Absents excusés :

Néant

Mme Anne VINSON a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire salue les internautes qui peuvent suivre la séance par le biais du site internet Facebook de la commune.

Il souhaite également rendre hommage à Monsieur Antoine BARTHELEMY qui nous a quitté, « c'était une personne très discrète et très engagé dans le milieu associatif notamment auprès des Anciens Combattants d'Afrique du Nord, du musée de la passementerie ainsi que de sa présence auprès de son fils les jours de marchés ». Monsieur le Maire présente au nom du Conseil Municipal toutes ses condoléances auprès de sa famille et amis.

1) APPROBATION COMPTE RENDU RÉUNION DU 25 FEVRIER 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE**, le compte rendu de la réunion du 25 février 2021.

2) DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ART. L.2122-22 DU CGCT

ARRETE N° 2021/34 : portant sur la souscription d'un avenant n° 1 au lot n° 15 du marché relatif à l'aménagement du bâtiment du Cercle en espace culturel souscrit avec la SAS HERVE THERMIQUE.



L'avenant n° 1 a pour objet :

- Le remplacement d'un tronçon du réseau frigo 3/4 compris, raccords, brasure argent pour un montant de 280.00 € HT ;
- Les essais pressions à l'azote 40 b complémentaires pour un montant de 198.90 € HT ;
- L'intervention du fabricant DAIKIN pour un montant de 530.50 € HT,

L'avenant n° 1 représente une plus-value qui s'élève à la somme de 1 009.40 € HT, soit 1 211.28 € TTC. Et le montant total des travaux commandés après intégration de l'avenant n° 1 s'élève à la somme de 140 738.23 € HT, soit 168 885.87 € TTC.

ARRETE N° 2021/41 : portant sur l'acquisition par voie de préemption du bien situé rue des Anciens Combattants d'AFN cadastré section AN n° 120 d'une surface de 1057 m² appartenant à M. BERGER Paul domicilié 24, rue Gabriel Péri 42490 FRAISSES. La vente se fera au prix principal de 70 000,00 € indiqué dans la déclaration d'intention d'aliéner.

Un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de 3 mois, à compter de la notification de la présente décision. L'acte notarié sera établi par l'Etude de Maître Gaëtan POYET, Notaire Office Notarial 15 boulevard François Mitterrand « Les Terrasses du Mazel » 43120 Monistrol sur Loire. Le règlement de la vente interviendra après la signature de l'acte notarié.

3) AFFAIRES FINANCIERES

Monsieur rappelle que le budget 2020 a été particulier dû à la crise sanitaire, celui de 2021 sera dynamique, ambitieux et de sortie de crise pour permettre de répondre aux administrés et de tenir les objectifs du programme de campagne.

La plupart des projets pourront être autofinancés avec :

- Emprunt d'équilibre d'environ 900 000€, que la commune peut se permettre car elle se désendette de 680 000€, ce qui permet d'avoir des marges de manœuvres
- La possibilité de souscrire des prêts à des taux d'intérêts historiquement bas
- Réaménagement urbain, attractivité du centre bourg
- Continuité du parc paysager du Sambalou en lien avec la Communauté de Commune qui porte le projet
- Extension de la vidéoprotection
- Réaménagement du stationnement et de l'étanchéité de la place de la Mairie et de la fontaine
- Démolition de la friche « Cheynet » pour la construction de logements seniors
- 1^{ère} étude de réhabilitation de la Maire, esthétique et énergétique
- L'accompagnement des associations

Le budget 2021 présenté par Madame Marie-Françoise SOUBEYRAN s'inscrit dans une démarche de relance.

Budget communal 2021

- Vote du budget primitif

CHAPITRES		EXERCICE 2020		EXERCICE 2021
N°	Libellé	Budget voté	Budget réalisé	Budget primitif
011	Charges à caractère général	929 000,00 €	749 975,38 €	998 300,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 197 500,00 €	1 177 441,03 €	1 222 000,00 €
014	Atténuations de produits	12 600,00 €	11 323,87 €	12 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	769 400,00 €	0,00 €	727 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 000,00 €	138 984,12 €	110 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	275 500,00 €	268 220,50 €	288 300,00 €
66	Charges financières	159 500,00 €	141 081,60 €	177 400,00 €
67	Charges exceptionnelles	19 500,00 €	17 490,43 €	16 000,00 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	60 000,00 €	60 000,00 €	20 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES		3 553 000,00 €	2 564 516,93 €	3 571 000,00 €

CHAPITRES		EXERCICE 2020		EXERCICE 2021
N°	Libellé	Budget voté	Budget réalisé	Budget primitif
002	Résultat de fonctionnement reporté	144 049,95 €	144 049,95 €	153 427,32 €
013	Atténuations de charges	34 950,05 €	33 139,68 €	31 872,68 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 600,00 €	100 518,66 €	111 000,00 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	231 600,00 €	226 189,56 €	274 400,00 €
73	Impôts et taxes	2 117 300,00 €	2 121 975,46 €	2 017 200,00 €
74	Dotations, subventions et participations	848 500,00 €	847 939,71 €	934 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	47 400,00 €	46 223,42 €	40 900,00 €
77	Produits exceptionnels	28 600,00 €	37 907,81 €	8 200,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		3 553 000,00 €	3 557 944,25 €	3 571 000,00 €

CHAPITRES	EXERCICE 2020		EXERCICE 2021		
	Budget Voté	Réalisé	Crédits de Report	Nouveaux Crédits	Total Budget Primitif
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	774 219,15 €	774 219,15 €	0,00 €	211 382,74 €	211 382,74 €
020 Dépenses imprévues	1 180,85 €	0,00 €	0,00 €	1 000,26 €	1 000,26 €
040 Opérations ordre transfert entre sections	100 600,00 €	100 518,66 €	0,00 €	111 000,00 €	111 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €
10 Dotations, Fonds divers et réserves	5 000,00 €	4 535,72 €	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	721 000,00 €	718 873,25 €	0,00 €	679 000,00 €	679 000,00 €
20 Immobilisations incorporelles (Détail par opération)	11 000,00 €	3 900,78 €	7 000,00 €	6 000,00 €	13 000,00 €
204 Subventions d'équipement versées (Détail par opération)	90 000,00 €	2 058,03 €	85 000,00 €	-8 500,00 €	76 500,00 €
21 Immobilisations corporelles (Détail par opération)	1 233 100,00 €	433 045,87 €	657 400,00 €	1 330 317,00 €	1 987 717,00 €
23 Immobilisations en cours (Détail par opération)	605 900,00 €	304 491,73 €	176 200,00 €	339 200,00 €	515 400,00 €
27 Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	3 622 000,00 €	2 341 643,19 €	925 600,00 €	2 810 400,00 €	3 736 000,00 €

CHAPITRES		EXERCICE 2020		EXERCICE 2021		
N°	Libellé	Budget voté	Budget réalisé	Crédits Report	Nouveaux Crédits	Total Budget primitif
021	Virement de la section de fonctionnement	769 400,00 €	0,00 €	0,00 €	727 000,00 €	727 000,00 €
024	Produits de cession	102 000,00 €	0,00 €	90 000,00 €	30 000,00 €	120 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 000,00 €	138 984,12 €	0,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 057 400,00 €	1 084 948,64 €	0,00 €	983 414,19 €	943 414,19 €
13	Subventions d'investissement	1 269 200,00 €	903 222,69 €	364 666,31 €	146 919,50 €	511 585,81 €
16	Emprunts et dettes assimilées	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	994 000,00 €	1 194 000,00 €
23	Immobilisation en cours	14 000,00 €	3 105,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		3 622 000,00 €	2 130 260,45 €	654 666,31 €	3 081 333,69 €	3 736 000,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité **APPROUVE** le vote du budget primitif qui s'équilibre en section de fonctionnement à 3 571 000€ et en investissement à 3 736 000€

- Vote des taux d'imposition

Considérant que la loi de finances pour 2020 a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) ;
Vu la transmission de l'état n°1259 de notifications des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 ainsi que le détail des allocations compensatrices ;
Vu la nouvelle présentation de l'état n°1259 tenant compte de la redescende de la part départementale de TFPB à la commune ainsi que le calcul du coefficient correcteur à partir de 2021 ;
Compte tenu de ces éléments il est proposé pour l'année 2021 de maintenir à 84,11% le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de voter à 39,40% le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties comprenant le taux de la commune de 17,50% et le taux du département de 21,90%.

Le conseil municipal, à l'unanimité **DECIDE** de fixer pour l'année 2021 les taux d'imposition suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,40 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 84,11 %

DONNE pouvoir à M Le Maire de signer l'état 1259 pour l'année 2021 et de le transmettre à Madame la Sous-Préfète d'Yssingaux.

- Vote des subventions aux associations

Monsieur Jean FERNANDES rappelle que dans le contexte actuel certaines associations ont perdu des adhérents. La commission sport et association accompagne ces dernières et n'a pas souhaité les pénaliser dans le calcul des subventions dont les montants sont les même qu'en 2020.

Associations	Subventions 2019		Total Subventions versées 2019	Subventions 2020		Total Subventions versées 2020	Observations	Proposition subvention 2021
	Subvention annuelle	Subvention exceptionnelle		Subvention annuelle	Subvention exceptionnelle			
A.C.P.G./ A.F.N.-C.A.T.M.	999 €	Dont 5 gerbes à 60,00 € soit 300,00 €	999 €	1 013 €	Dont 5 gerbes à 60,00 € soit 300,00 €	1 013 €	Dont 5 gerbes à 60,00 € soit 300,00 €	1 013 €
Association Loisirs Malmontais (ALM)	309 €		309 €	315 €		315 €		315 €
Association Les Classards				1 500 €		1 500 €		
A.P.E.L.	708 €		708 €	722 €		722 €		722 €
Amicale des Donneurs de Sang	728 €		728 €	743 €		743 €		743 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	2 477 €	Subvention de 150€ pour les JSP	2 477 €	2 524 €	Subvention de 150€ pour les JSP	2 524 €	Subvention de 150€ pour les JSP	2 524 €
Entr-Arc	737 €	Calcul par points	737 €	801 €	Calcul par points	801 €		801 €
Arts Martiaux du Velay	2 780 €	Calcul par points	2 780 €	3 044 €	Calcul par points	3 044 €		3 044 €
Ass. Commerçant Centre Bourg	324 €		324 €	330 €		330 €		330 €
Association Parents et Amis Ecole de Malmont	299 €		299 €	305 €		305 €		305 €
Association Saint Justaire Agents Communaux	5 991 €	768 108,14 € x 0,78 %	5 991 €	6 266 €	803349,92€ x 0,78%	6 266 €	682419,13 x 0,78 %	5 323 €

Associations ⁰	Subventions 2019		Total Subventions versées 2019	Subventions 2020		Total Subventions versées 2020	Observations	Proposition subvention 2021
	Subvention annuelle	Subvention exceptionnelle		Subvention annuelle	Subvention exceptionnelle			
Basket-Club de St Just Malmont	3 344 €	Calcul par points Subvention exceptionnelle Matériel Panneaux 1320 €	3 344 €	2 223 €	Calcul par points	2 223 €		2 223 €
Ciné Ruban				1 000 €		1 000 €		1 000 €
Club Toujours Jeune	588 €		588 €	600 €		600 €		600 €
Comité des Fêtes	4 460 €	Téléthon = 1000 € Feux d'artifice = 1500 €	4 460 €	3 019 €	Téléthon = 1000 €	3 019 €		2 019 €
Coop Scol. St Just Malmont maternelle/primaire	60 109 €	soit 20,50 € x 298	6 109 €	6 123 €	soit 20,50 € x 293 + classe piscine 116€ (58x2 €)	6 123 €	20,50 € x 285	5 843 €
Divers	11 785 €	FORFAIT	11 785 €	5 888 €		5 888 €		10 626 €
Etoile Gymnique	2 954 €	Calcul par points + Versement exceptionnel 350€ équipement justaucorps	2 954 €	2 119 €		2 119 €		2 119 €
Familles Rurales	1 335 €		1 335 €	1 362 €		1 362 €		1 362 €
Gym Volontaire Just' Gym	1 954 €	Calcul par points	1 954 €	1 955 €		1 955 €		1 955 €
Haut-Pilat Interfoot	2 437 €	Calcul par points	2 437 €	2 276 €		2 276 €		2 276 €
Jeune Garde Féminine	2 318 €	Calcul par points	2 318 €	2 316 €		2 316 €		2 316 €

Associations	Subventions 2019		Total Subventions versées 2019	Subventions 2020		Total Subventions versées 2020	Observations	Proposition subvention 2021
	Subvention annuelle	Subvention exceptionnelle		Subvention annuelle	Subvention exceptionnelle			
Jeune Garde Rubanière	1 412 €	4 000€ de Subvention exceptionnelle pour GPN	1 412 €	1 440 €		1 440 €		1 440 €
L.A.C.I.M.	423 €		423 €					
La Boule Amicale	806 €	Calcul par points	806 €	840 €		840 €		840 €
Les Amis du Vieux Saint-Just	193 €		193 €	197 €		197 €		197 €
Les'Arts	418 €		418 €	426 €		426 €		
Les 3 coups de St just				150 €	Subvention identique Just pour le Plaisir	150 €		150 €
Saint-Just Pétanque	939 €	Calcul par points	939 €	1 276 €	Versement exceptionnel Tenues pour 58 adhérents 250€	276 €		1 026 €
O.G.E.C.	90 551 €	soit 713 € x 127	90 551 €	90 860 €	770,40 € x 118	90 860 €	794 € x 115	91 310 €
ASSDJ	943 €		943 €	1 116 €		1 116 €		1 116 €
Parents élèves amis école primaire Malmont	1 725 €	soit 34,50 € x 50	1 725 €	1 826 €	soit 34,50 € x 52 + classe piscine 76 €	1 826 €	34,50 € x 52	1 794 €
Petites Mains Créatives	73 €		73 €	74 €		74 €		74 €

Associations	Subventions 2019		Total Subventions versées 2019	Subventions 2020		Total Subventions versées 2020	Observations	Proposition subvention 2021
	Subvention annuelle	Subvention exceptionnelle		Subvention annuelle	Subvention exceptionnelle			
SIAO	155 €		155 €	158 €		158 €		158 €
Société de Chasse	264 €	Moins 216€ qui correspondent à la convention énergie (eau, électricité 2018)	264 €	812 €	Subvention exceptionnelle 10 € x 60 adhérents	812 €		256 €
Sou des Ecoles Publiques	503 €		503 €	513 €		513 €		513 €
Tennis Club	1 603 €	Calcul par points	1 603 €	1 566 €		1 566 €		1 566 €
Tennis de Table	1 294 €	Calcul par points	1 294 €	1 528 €		1 528 €		1 528 €
Timothé Petit Cœur	412 €		412 €	420 €	Participation à hauteur de 500€ par défibrillateur pour école Communale et Don Bosco, environ 4 000€	420 €		420 €
Western Troup 43	150 €		150 €	153 €		153 €		153 €
Association Val Grangent					Confection de masques tissus	200 €		
TOTAUX			154 500 €			149 999 €	TOTAL PREVISIONNEL 2021	150 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité **APPROUVE** le montant des subventions aux associations qui comprend notamment la participation financière à l'OGEC pour un montant de 91 310€.

- Vote subvention CATE

Monsieur Le Maire rappelle que la commune alloue aux écoles publiques de la commune une subvention de 8.80 euros par élève afin de participer aux activités extra scolaires qui sont organisées à l'école et qui étaient auparavant prises en charge dans le cadre du CATE (Contrat d'Aménagement du Temps de l'Enfant).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ALLOUE** une aide de 1012.00 euros (8.80 € x 115 élèves) à l'OGEC de Saint-Just-Malmont pour financer les activités extra scolaires qui sont organisées par l'école privée « Don Bosco » pour l'année 2021, **PRECISE** que cette subvention sera mandatée sur l'article 6574 du budget communal sur l'exercice 2022 et que l'école privée « Don Bosco » fournira un récapitulatif des dépenses des activités extra scolaires réalisées au cours de l'année 2021.

Budget Lotissement 2021

- Vote du budget primitif

BUDGET PRINCIPAL

CONSTATATION DU DEFICIT DU LOTISSEMENT	324 444,53 €
Reprise sur provisions au 31/12/2020	-170 000,00 €
Provisions de l'exercice 2021	-20 000,00 €
Montant réel du déficit à intégrer	134 444,53 €

Le conseil municipal, à l'unanimité **APPROUVE** le budget lotissement.

Budget Caveaux 2021

- Vote du budget primitif

Monsieur le Maire informe du projet que le stock de caveaux s'élève à 14 164.13€, aucune vente n'a été enregistrée en 2021. La commune souhaite augmenter le stock de caveaux par l'acquisition de nouveaux caveaux, c'est pourquoi il est demandé au conseil municipal de voter un budget de 50 000€ pour effectuer cette extension en sachant que le budget est autonome.

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité.

4) AVIS ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'INTERET GENERAL PROGRAMME ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE BASSIN VERSANT ONDAINE, LIZERON ET AFFLUENTS A LA DEMANDE DE SAINT ETIENNE METROPOLE

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la demande de déclaration d'intérêt général au titre de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, portant un programme d'entretien à la demande de Saint Etienne Métropole, de la ripisylve du bassin versant de l'Ondaine, du Lizeron et de leurs affluents, une enquête publique sera menée auprès de communes, dont notamment la commune de Saint-Just-Malmont et deux autres communes de Haute-Loire (Saint-Didier en Velay et Saint-Ferréol d'Auroure).

-En ce qui concerne l'entretien de la ripisylve

La ripisylve représente l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau, d'une rivière ou même d'un fleuve. La convention mise en place entre les trois EPCI, à savoir Saint-Etienne Métropole, La communauté de Commune des Monts du Pilat et la communauté de commune Loire-Semène a plusieurs objectifs :

- Répartir l'entretien des ripisylve entre les communes concernées
- Partager les frais liés à cet entretien
- Lutter contre les espèces invasives (Renoués asiatiques et berce du Caucase)
- Améliorer la qualité physique (préservation des secteurs naturels)

L'entretien de la ripisylve concerne plusieurs secteurs :

- Les secteurs à enjeux de risques d'inondation, qui vise l'entretien des berges pour leur assurer une stabilité convenable afin de préserver les biens et la population en cas de crue. Pour cela il sera nécessaire de supprimer tous les obstacles à l'écoulement des eaux (végétation ligneuses, élément artificiels).
- Les secteurs à enjeux de gestion courant, qui vise la préservation des habitats piscicoles et de l'agrément visuel.
- Les secteurs à enjeux de gestion patrimoniale, qui prévoit des visites annuelles sur l'ensemble des secteurs ainsi qu'après chaque événement ayant pu engendrer des désordres (crues, tempêtes ...).

La commune de Saint-Just-Malmont est concernée par deux affluents du bassin de l'Ondaine, à savoir la Gampille et l'Echapre. Un constat de l'Etat écologique, de ces deux affluents a été effectué en 2015, l'Echapre était dans un bon état écologique, alors que la Gampille était dans un état qualifié de Médiocre.

Le coût des travaux d'entretien et de restauration sur 5 ans se décline selon les opérations suivantes, bucheronnage, embâcles et détritiques, espèces indésirables. Les travaux seront financés à 100% par des fonds publics, aucune participation financière ne sera demandée aux propriétaires riverains.

Sur le ruisseau de la Gampille, un développement libre de la végétation sera mis en place avec un arrêt de la coupe systématique des ripisylves.

Sur le ruisseau de l'Echapre, un développement de libre végétation avec un arrêt de la coupe systématique sera également mis en place, de plus un dés enrésinement (éloignement des plantations de résineux autour du lit de la rivière) sera aussi appliqué sur la ripisylve du cours d'eau.

-En ce qui concerne l'enquête publique

Dans le cadre de cette Déclaration d'intérêt général, une enquête publique est menée, cette dernière a pour but de légitimer l'intervention des collectivités aux yeux des habitants en leur offrant la possibilité de donner leurs avis sur ce projet d'entretien.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité **EMET** un avis favorable à la déclaration d'intérêt général au titre de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, portant un programme d'entretien à la demande de Saint Etienne Métropole, de la ripisylve du bassin versant de l'Ondaine, du Lizeron et de leurs affluents, **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire de transmettre cet avis à Madame la Commissaire Enquêtrice.

5) PLAN FINANCEMENT DEMANDE DE SUBVENTION **VIDEOPROTECTION REGION AUVERGNE RHONE ALPES**

Monsieur le Maire précise qu'une délibération n°20.06.16 en date du 29 octobre 2020 à été prise pour la demande de subvention à la Région à hauteur de 25 000.00€, la délibération prise ce jour inclue à la demande de subvention la mise à jour des caméras installées en 2013 pour lesquelles aucun financement n'avait été demandé auprès de la Région.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet de vidéoprotection concernant la mise à jour des équipements du Centre Bourg, la mise en œuvre de matériels au village de Malmont ainsi qu'au parc paysager du Sambalou dont la dépense provisionnelle totale s'élève à la somme HT de 85 255.00€ ;

ADOpte le nouveau plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Mise à jour du système de vidéoprotection du Centre Bourg	26 153.00 €	Subvention DETR 2021	25 000.00 €
Equipement et pose du matériel de vidéoprotection du village de Malmont	38 203.00 €	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	30 127.50 €
Equipement et pose du matériel de vidéoprotection au Parc du Sambalou	20 899.00 €	Fonds propres Commune	30 127.50 €
TOTAL	85 255.00 €		85 255.00 €

SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021 sur la base d'une subvention de 25 000.00€ ; **SOLLICITE** l'aide de la Région Auvergne Rhône Alpes une subvention d'un montant de 30 127.50€ au titre du programme de sécurité ; **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de procéder au lancement de la consultation auprès des sociétés spécialisées et de **SIGNER** tous les documents nécessaires à ces décisions.

6) CREATION REGIE RECETTE TEMPORAIRE POUR VIDE MAISON RONAT

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal dans la séance du 23 Janvier 2020 a accepté le legs à la commune de Madame MOUNIER Reymonde veuve RONAT en qualité de légataire universelle. Il est prévu dans le cadre du programme d'aménagement du Centre Bourg que ces 2 immeubles soient démolis. Aussi Monsieur le Maire propose qu'avant la démolition de ces 2 immeubles d'organiser un vide-maison des biens mobiliers se trouvant à l'intérieur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'organisation d'un vide-maison afin d'effectuer la vente de biens mobiliers des immeubles légués à la commune situés 1 et 3, Place des Victimes de la Déportation et du Travail ; De **CREER** une régie de recettes temporaire permettant d'encadrer les produits des ventes des biens mobiliers ; **APPROUVE** le reversement des produits de cette vente au CCAS de ST-JUST-MALMONT et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à ces décisions.

7) INTERDICTION D'OUVERTURE DE CHAUSSEE SUR VOIRIE RECENTE

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre de la coordination des travaux de voirie, l'article L 115-1 du code de la voirie routière donne compétence au Maire pour assurer la coordination des travaux affectant le sol et le sous-sol des voies publiques et leurs dépendances à l'intérieur des agglomérations, sous réserve des pouvoirs dévolus au représentant de l'Etat sur les routes à grande circulation.

En conséquence, les différents acteurs susceptibles de réaliser des travaux sur les voies, et notamment les concessionnaires, en communiquent le programme et le calendrier prévisionnel global des travaux et le notifie aux services concernés. Le refus d'inscription de travaux à ce calendrier doit faire l'objet d'une décision motivée, excepté lorsque le revêtement de la voie, de la chaussée ou des trottoirs a moins de 5 ans.

L'article L141-10 du code de la voirie routière donne au Maire des compétences identiques sur les voies communales hors agglomération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE DE FIXER** à 5 ans l'interdiction d'ouverture du revêtement de la voie, de la chaussée ou des trottoirs à compter de la date à laquelle ces revêtements ont fait l'objet d'une réfection complète et **D'AUTORISER** uniquement des travaux relevant d'un caractère d'urgence impérieuse

8) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET REUNIONS STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Adjointe aux animations, culture et affaires sociales, Madame Odile PRADIER :

Madame Odile PRADIER fait part de « l'incertitude concernant la collecte alimentaire prévue » liée à la crise sanitaire qui se trouve à nouveau reportée.

Une séance de vaccination pour les + 75 ans, qui ne pouvaient pas se rendre à Yssingeaux, a eu lieu à l'espace culturel « Le Cercle » qui a également accueilli le samedi 3 avril un dépistage organisé avec l'ARS, le SDIS et la municipalité où 76 personnes ont été testées avec la présence de quelque cas positif, ce qui prouve l'utilité de ces actions.

La commission affaire sociale a organisé la livraison des repas pour les séniors, « La Croix des Rameaux » confectionne les repas et met à disposition 5 véhicules frigorifique avec chauffeurs qui seront accompagnés d'Elus pour assurer la distribution des 450 repas samedi à partir de 12h30, Madame Odile PRADIER en profite pour « remercier les Elus pour leur mobilisation ».

Le conseil d'administration du CCAS se réunit demain pour le vote du budget.

Messieurs Christophe PIOT et Joël AUROUZE ont commencé la remise en état de l'ancien projecteur du cinéma qui sera exposé ensuite dans la salle d'accueil du « Cercle ».

Adjointe aux finances et personnel communal, Madame Marie-Françoise SOUBEYRAN

Madame Marie-Françoise SOUBEYRAN indique que dans le prochain numéro « Au Fil de l'Info » vous pourrez retrouver un article sur les finances.

Le recrutement d'un agent des services technique ayant été infructueux, une prochaine offre paraîtra en juin pour le recrutement d'un agent avec habilitation électrique et permis poids lourd.

Mise en place prochainement d'un groupe de travail pour l'élaboration d'un règlement intérieur, la mise en place du compte épargne temps ainsi que le réexamen du régime indemnitaire pour tous les agents.

Adjointe à la Communication et au Numérique, Madame Dominique COLOMB :

Madame Dominique COLOMB informe que la commission communication s'est tenue le 25 mars, les sujets abordés ont été le Fil de l'Info, le projet cabanes à livres et aussi divers sujets d'actualité comme par exemple comment rendre attractif le centre bourg.

Adjoint à la voirie, réseaux, déneigement et numérotation, Monsieur Joseph BUGNAZET :

Monsieur Joseph BUGNAZET fait le point sur les travaux en cours qui concernent :

- Le pont du Marais a été refait pour la mise en sécurité, par la CCLS
- Les services techniques ont ouvert le chemin de randonnée entre Bruchères, Mont Servier et Canaraud
- Les travaux de réfection de la voirie vont concerner le chemin des bleuets, la route du Buisson avec son carrefour, ont été rajoutés la route du village des Petites Fraches, la route du Bouchet ainsi que celle de la Cistrière
- Le lotissement Bel Air va être goudronné par le promoteur
- Le début des travaux pour le lotissement Côte Vieille est prévu en septembre

Concernant le dernier point, Monsieur Le Maire précise que les travaux d'assainissement sont portés par la CCLS et ceux d'eau potable par le SELL

Adjoint aux bâtiments et équipements publics, éclairage public et économies d'énergies, Monsieur André MOLLE

Monsieur André Molle liste les avancées des travaux en cours et à venir, à savoir :

- « Nous sommes toujours en attente de l'accord du Directeur de l'OPAC » pour l'exécution des travaux de la poutre des parkings sous la place de la Mairie
- Les travaux d'étanchéité de la place de la Mairie ont été validés pour un début des travaux en septembre.
- L'aménagement de la place de la fontaine, le projet s'oriente pour plus de verdure avec un début des travaux pour 2022
- Le bureau d'ingénierie VDI travaille sur la mise en séparatif de réseaux au lotissement Côte Vieille, réfection de la conduite d'eau potable et l'enfouissement des réseaux secs avec l'aménagement urbain du site pour un début des travaux en septembre
- Maison de santé : le lot maçonnerie est presque terminé, la pose des cloisons va débiter et les menuiseries sont commandées.
- Une commission sécurité s'est réunie le 01/04/21 au gymnase G1 pour la réception des travaux d'isolation thermique, elle a rendu un avis défavorable. En effet lors des travaux le désenfumage a été occulté, une mise aux normes est donc en cours.

Adjointe aux affaires scolaires et restaurant scolaire, Madame Christie BONNEFOY :

Madame Christine BONNEFOY attire l'attention sur les dégradations et l'incivilité de certain jeunes notamment dans les transports scolaires comme dernièrement lorsqu'ils ont coupé des ceintures de sécurité dans le car et dégradé les coques anti-vandalisme en « semant la terreur dans le car ». La commune s'est mise en lien avec la Région, le proviseur du collège Roger Ruel, M PETIT des transports ainsi que l'équipe du CISPD pour intervenir, identifier les jeunes et prévenir leurs parents par afin d'appliquer le règlement.

La Région a pris depuis le 1^{er} janvier la compétence transport et le 29 mars, accompagné d'un agent de la commune, une tournée a été faite pour la prise en compte des trajets et les mesures de sécurité.

Concernant le restaurant scolaire, « encore de nouvelles règles qui nous ont obligé de monopoliser la salle polyvalente » ce qui engendre plus de ménages, de personnels, de matériels et d'organisation.

Les parents ayant besoin d'un mode de garde suite à la fermeture de la crèche et du centre de loisirs, peuvent prendre contact avec le relais d'assistantes maternelles.

Monsieur le Maire précise que le centre de loisirs sera ouvert durant les vacances scolaires pour les enfants dont les parents ne peuvent télétravailler et un justificatif devra être transmis.

Adjoint l'urbanisme, Monsieur Alain MONDON :

Monsieur MONDON invite les usagers à prendre directement contact en Mairie pour toute demande ou dépôt de demande d'urbanisme et précise que « toutes les demandes sont traitées avec la même équité et les mêmes règles de PLU ». La prochaine commission urbanisme aura lieu le lundi 26 avril.

Monsieur le Maire précise que la commission urbanisme se réunit tous les mois et qu'elle est composée d'élus qui échangent sur chaque dossier en tenant compte des règles du PLU et que « c'est une chance car toutes les communes n'ont pas d'instance d'urbanisme ».

Adjoint au sport et aux associations, Monsieur Jean FERNANDES :

Monsieur Jean FERNANDES indique que le monde associatif est actuellement en sommeil, seules les associations avec des activités extérieures fonctionnent.

La commission travaille sur la nouvelle formule de la fête du sport et du forum des associations qui se tiendront les 2 et 3 juillet prochain.

Les associations qui le souhaitent sont reçues sur rendez-vous, ce qui permet d'échanger sur les problématiques rencontrées suite à la situation sanitaire.

Conseillère Municipale Madame Maguy FOULTIER :

Madame Maguy FOULTIER, titulaire au syndicat des carnivores errants, et Monsieur Christophe PIOT suppléant se sont rendus le 27 mars à Saint Jeures avec la grande majorité de communes pour une réunion qui a abordé les budgets 2020 et 2021. 43 communes participent et la cotisation reste à 0.60€/habitants et par an. La commune du Bessat souhaite adhérer mais n'a pu fournir aucune explication, à la suite du vote, l'adhésion du Bessat a été repoussée à un an afin qu'elle puisse motiver son souhait d'intégration. Les conventions de capture et d'accueil pour les chiens et chats restent inchangées pour cette année.

Le syndicat a rappelé que les chiens et chats errants restent la responsabilité des Maires, c'est pourquoi il serait utile d'effectuer une campagne de stérilisation des chats errants, des associations peuvent apporter une aide financière, en effet une stérilisation revient à 75€/chat. Si la commune souhaite réaliser cette campagne, un arrêté municipal devra être pris.

Conseillère Municipale Déléguée jeunesse et liens intergénérationnels, Madame Pamela MARODON :

Madame Pamela MARODON résume ce qui a été abordé lors de la première commission attractivité du centre bourg qui s'est tenue le 29 mars et précise son rôle qui est de :

- Redynamiser le centre bourg
- Identifier et connaître les besoins des commerçants
- Animer le centre bourg
- Aider les commerçants à mobiliser et faire connaître les aides dont ils peuvent prétendre via la communauté de commune
- La commune propose de mettre à disposition des commerçants, qui en ont besoin, un local pour qu'ils puissent entreposer leurs cartons d'emballage qui seront collectés chaque mercredi par le SICTOM

Les commerçants remercient la commune pour son soutien lors du premier confinement avec l'accompagnement pour la mobilisation d'aides et également pour la création de cette commission qui va permettre d'apporter une nouvelle dynamique de soutien et d'animation du centre bourg.

9) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Patrice FRANÇON souhaite savoir si la commune envisage un plan de lutte concernant les chenilles processionnaires qui prolifèrent sur les terrains privés et également communaux.

Monsieur le Maire indique que bien souvent les nids sont en bordure de route et dans les terrains privés pour lesquels la commune n'a pas toujours accès. Le réchauffement climatique est également à prendre en compte. L'abattage des arbres est le plus radical mais implique la destruction d'un trop grand nombre d'arbres, la pose de pièges est réalisable si le traitement est isolé (30 à 50€/piège) sans être certain d'une réelle efficacité sur du long terme. Monsieur le Maire encourage les particuliers à agir dès l'apparition de nid afin de protéger leurs animaux de compagnie.

Monsieur GIRODET, Maire :

Monsieur le Maire souligne l'importance du commerce dans le village et indique que sans les infrastructures présentes comme l'espace culturel et la construction d'une maison médicale ainsi que l'aménagement prochain du centre bourg, l'attractivité serait moindre.

Monsieur le Maire indique que le budget primitif à la communauté de communes dans lequel on retrouve le parc paysager du Sambalou, qui est « un véritable poumon vert qui va apporter une amélioration durable du cadre de vie », les acquisitions foncières des terrains seront portées par la commune qui les mettra ensuite à disposition de la CCLS pour la réalisation du projet par ses compétences touristique et continuité écologique du cours d'eau.

Il est 21H30, Monsieur le Maire clôture ce Conseil Municipal.

Frédéric GIRODET		Mélanie PICHON	
Odile PRADIER		Jean-Paul MASSARDIER	
Alain MONDON		Chrystelle BERTINELLI	
Christine BONNEFOY		Benjamin FOULTIER	
Joseph BUGNAZET		Emilie MASSARDIER	
Dominique COLOMB		Denis SALANON	
Jean FERNANDES		Maryline MOUNIER	
Marie-Françoise SOUBEYRAN		David CHAUDIER	
André MOLLE		Jean FOURNEL	
Pamela MARODON		Christine GALAMBAUD	
Joël AUROUZE		Christophe PIOT	
Anne VINSON		Maguy FOULTIER	
Louis COSENTINO		Patrice FRANÇON	
Véronique MAURIN			